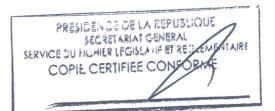
LOI N	2	0	1	7	1	0	0	7	D	U	1	2	JUIL	2017
-------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	------	------

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2017/001 DU 17 MAI 2017 MODIFIANT ET COMPLETANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2016/018 DU 14 DECEMBRE 2016 PORTANT LOI DE FINANCES DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2017



Le Parlement a délibéré et adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit : ARTICLE 1<sup>er</sup>.- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 2017/001 du 17 mai 2017 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 12 JUIL 2017

LE PRESIDENTADE LA REPUBLIQUE,